

Ecole élémentaire d'application – 20, rue Musset / 63, rue Boileau – 75016 PARIS

Compte-rendu du conseil d'école du lundi 12 février 2018

Membres du conseil d'école :

Madame Leleu Galand, Inspectrice, excusée, représentée par Monsieur Rochette, conseiller pédagogique

Enseignants :

Président : Laurent Robert, directeur / Marine Taillandier, PE : **CPa** / Emilie Poisson, PE : **CPb** / Caroline Estévenon, PE : **CPc** / Véronique Trouche, PE : **CE1a** / Denis Faivre Vuillin, PEMF : **CE1b** / Sylvie Mansat, PEMF : **CE1c** / Carine Maris-Dumontet, PES : **CE2a** / Julie Château, PE : **CE2b** / Gilles Faivre, PEMF : **CE2c** / Isabelle Courties, PEMF : **CM1a** / Annabelle Mitéran, PE : **CM1b** / Nathalie Trouchaud, PE : **CM1c** / Christophe Geffroy, PEMF : **CM2a** / Raphaël Ferrato, PE : **CM2b** / Cécile Anssoux, PE : **CM2c** / Julien Angeli, PE : CAP-ASH **Ulis école** / Stéphanie Parsy, PE : **DMA en CE1c-CE2c-CM1a-CM2a** / Isabelle Régnier, PE : **DMA en CE1b** (excusée) / Sébastien Lalance, PVP EPS / Stéphanie Baumont, PVP EPS (excusée) / Véronique Leprettre, PVP éducation musicale / Sophie Billard, PVP arts visuels / Aurélia Gaud, PVP arts visuels (excusée) / Sylvie Bocquet, ZIL(excusée).

M. Gallet, chef de la CASPE 16-17, excusé - M. Jean-Christophe Levasseur, REV- M. Legendre, représentant du Maire du 16^{ème} excusé - M. Astin, DDEN (excusé).

Représentants des parents :

Mme Goldschild, présidente de la liste, Mme Coulon, Mme Thibord, M. Bastide, Mme Greffet, Mme Lellouche, Mme Bensasson, M. Brunetti, Mme Sabia, M. Cattan, Mme Delor.

Après présentation des membres du conseil d'école, l'ordre du jour est évoqué selon l'ordre établi dans l'invitation.

Carte scolaire et effectifs en 2018/2019

L'effectif total pour 2018/2019 est de 434 élèves, auxquels il faut ajouter les 12 élèves de l'ULIS. Les effectifs des différents niveaux ne peuvent permettre des niveaux doubles : 82 en CE1, 81 en CE2, 84 en CM1, 83 en CM2. L'arrivée de 102 élèves pour les 3 classes de CP impliquerait 34 élèves par classe.

L'ouverture souhaitée n'apparaissant pas sur le document de travail du CTA du 7 février (comité technique académique), le directeur a demandé audience le mercredi 6 février pour exposer la carte scolaire pour Musset et réitérer la demande d'ouverture. L'association des parents d'élèves a par ailleurs rédigé un courrier en direction des élus de la Mairie du 16^{ème}, de Madame l'Inspectrice et du DASEN. Le CAT du 7 février n'a pas acté l'ouverture de classe. Le CDEN (conseil départemental de l'Education nationale) du 12 février est la prochaine instance décisionnaire où la demande d'ouverture sera faite. Un CDEN est également programmé en juin pour délibérer sur les ouvertures et fermetures de classes en étudiant des chiffres considérés comme ajustés.

Affectation en sixième, déroulement des opérations administratives

Les parents des élèves de CM2 vont être destinataires de 2 documents dits « fiches de liaison ».

- La fiche de liaison numéro 1 concerne une dernière vérification des adresses des élèves et des responsables légaux (début mars). Les documents demandés pour une rectification comprennent un justificatif d'adresse fiscale et un second document justificatif courant (factures).
- La fiche de liaison numéro 2, éditée à partir de la première indiquera le collège de secteur et permettra aux familles qui le souhaitent de procéder à une demande de dérogation (courant mars-début avril). Les critères de dérogation y seront indiqués.

Chaque document devra être remis au directeur selon un calendrier très strict imposé par l'Académie. En juin, un document indiquera aux familles le collège d'affectation de leur enfant. Ce document sera transmis soit par l'Académie, soit par le directeur et engagera les familles à s'inscrire dans la semaine auprès du collège désigné.

Nouveau règlement des gardiens et organisation des accueils hors temps scolaires

La lettre du directeur adjoint de la DASCO, Christophe Derboule, datée du 5 janvier 2018, définit les horaires des gardiens titulaires. Leur service devant se terminer à 19h, leur ronde doit commencer 20 minutes en amont. Ceci implique que l'école doit être totalement vide d'occupants à partir de 18h40.

Les conséquences directes sont que c'est le directeur qui ferme l'école à la fin du conseil d'école et que les spectacles de fin d'année des classes ne peuvent plus être organisés comme les années précédentes jusqu'à 19h.

Par ailleurs, cette volonté de maîtriser les agendas des gardiens nécessite que les événements tels que les fêtes d'école le samedi matin soient programmés très en amont afin que la CASPE puisse présenter un gardien remplaçant. De fait, l'APE devra transmettre au plus tôt une demande d'occupation des locaux. La question de la sécurité est posée si un gardien remplaçant, qui ne connaît pas les familles, doit gérer le flux des personnes pour un tel événement. Le directeur souligne que ce n'est pas son rôle d'assister le vacataire à la porte durant les heures de kermesse.

Surveillance des cours

Le sujet est mis à l'ordre du jour par Mme Goldschild qui rapporte le sentiment de parents à propos de situations violentes qui auraient lieu dans l'école durant les temps de récréation. Les représentants de parents ont tenu à alerter l'équipe enseignante et d'animation de ce ressenti.

Le directeur rappelle que la cour est un lieu où les élèves doivent également apprendre à vivre ensemble et que les situations de conflits, si elles existent, ne doivent en aucun cas devenir violence. Les adultes sont présents pour écouter et montrer aux élèves que leur parole est considérée. En réponse à une interrogation de parent qui indique que les élèves ont parfois l'impression que le responsable n'est pas puni, un enseignant indique que faire la part des choses n'est pas toujours facile. Le directeur ajoute que l'école doit rester un lieu éducatif où les règles doivent être expliquées, admises et respectées. Cependant, les élèves, celui qui a subi et celui qui a fait subir, doivent comprendre que les sanctions ne sont pas que réparatrices d'un préjudice mais sont adaptées et doivent aussi avoir un objectif pédagogique.

L'école a adopté l'établissement systématique des conseils d'élèves dans les classes et dans l'école afin que la parole soit l'outil adapté à la présentation des conflits et de leur résolution.

M. Levasseur indique qu'il partage les notions éducatives décrites. Il informe que le nombre d'animateurs est désormais de 19 pour 21 postes à pourvoir. Il souligne que les animateurs, titulaires ou vacataires, n'ont pas tous la même qualification, mais que les impératifs de la Charte éducative de la Ville de Paris doivent être appliqués par tous.

La liste des fournitures scolaires de rentrée

Point souhaité par les représentants de parents, afin de permettre d'anticiper les achats dès le mois de juin. Le directeur indique que les enseignants ont décidé, en conseil des maîtres, de transmettre une liste par niveau. Le conseil s'accorde sur la date du 7 juin, date du dernier conseil d'école. Par ailleurs, les enseignants ont entendu la demande de liste raisonnable, ce qui impliquera une liste où les outils seront précisés sans quantité valable pour l'année. Ainsi le crayon de papier, le tube de colle, le feutre ardoise etc. devront être changés ou remplacés afin que les élèves aient leurs outils en état de fonctionner. Il est attendu que cette gestion du matériel personnel soit réalisée en famille.

Travaux dans l'école

Les travaux demandés lors de la visite fonctionnelle d'architecture du lundi 12 février :

- Réfection du mécanisme des stores extérieurs du bâtiment Boileau.
- Coordination des alarmes « alertes intrusion » des 3 bâtiments Musset-Boileau-Chardon Lagache.
- Préparation du mur mitoyen avec la maternelle dans la cour Musset pour la réalisation d'une fresque collective.
- Création d'une porte d'accès au 1^{er} étage du bâtiment Boileau pour accéder à la terrasse végétalisée afin d'en permettre l'entretien et éviter les infiltrations.
- Changement des rideaux de la salle des maîtres et du préau du bâtiment Boileau.

Divers : photo individuelle et information dans le cahier de correspondance

- Le directeur informe le conseil d'école que la photo de classe est un événement indispensable et rituel. Celle-ci est réalisée dès le 1^{er} trimestre de chaque année. En revanche, comme Madame Cassaire, ancienne directrice, il n'autorise pas la prise de photographie individuelle car il considère que celle-ci est réalisée dans des conditions artificielles, pose devant un fond préparé, et n'est proposée que dans un but mercantile. Par ailleurs, le désir de souvenir individuel de certaines familles imposerait une organisation qui désorganiserait l'école sur plusieurs jours compte tenu du nombre d'élèves.
- Les représentants de parents souhaiteraient que l'information visant la présence de poux soit systématiquement écrite dans le cahier de correspondance. Les enseignants acceptent volontiers cette demande mais insistent pour que les familles, qui subiraient ce parasite, préviennent également systématiquement l'école.

Le prochain conseil d'école est programmé le jeudi 7 juin à 18h.

La présidente de la liste « En avant Musset »

Le directeur de l'école